

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la
transformation de la société A2V CONSEIL, société à responsabilité limitée, en
société par actions simplifiée**

SARL A2V CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 367 300 euros
Siège social : 13-15 avenue du Professeur Jean Rouxel
Zac de la Fleuriaye Ilôt d'Espace Performance Site Atlanpolitaine La Fleuriaye
44470 CARQUEFOU

501 866 388 R.C.S NANTES

SARL A2V CONSEIL

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation

Aux associés de la SARL A2V CONSEIL,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 14 avril 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société a connu une hausse d'activité qui se traduit par une évolution du chiffre d'affaires au 31 décembre 2024. Ce dernier ressort à 2 070 083 euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 contre 1 405 639 euros au 31 décembre 2023 ; soit une hausse de 47.27% (+664 443 euros). Une hausse qui s'explique essentiellement par l'évolution des postes de refacturations de prestations employés interco (+256 034 euros), prestations Mandat interco (+ 118 061 euros) et de divers interco (+176 487 euros).
- Les frais généraux ressortent en hausse de 129 101 euros et s'établissent à 585 802 euros au 31 décembre 2024. Une hausse logique qui suit l'évolution du chiffre d'affaires et porte notamment sur la progression des dépenses d'assurances diverses (+30 709 euros), frais de séminaires (+44 640 euros) et des dépenses en maintenance informatique (+28 311 euros).
- La masse salariale chargée connaît une hausse 341 689 euros et s'établit à 1 368 317 euros au 31 décembre 2024.
- Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ressort bénéficiaire de 340 158 euros contre un bénéfice de 807 027 euros au 31 décembre 2023.
- Au 31 décembre 2024, les comptes laissent apparaître un niveau de trésorerie de 165 885 euros contre 30 425 euros au 31 décembre 2023.
- Les capitaux propres de la société ressortent à 10 729 048 euros au 31 décembre 2024 en tenant compte d'un capital social de 367 000 euros, d'autres réserves de 2 521 740 euros et de report à nouveau créditeur de 6 827 025 euros.
- Les dettes financières de la société s'établissent à 4 980 252 euros dont 2 304 641 euros d'emprunts auprès d'établissements de crédit et 2 675 611 de dettes Groupes et Associés au 31 décembre 2024 contre 3 432 413 euros dont 1 613 883 euros d'emprunts auprès

SARL A2V CONSEIL

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation

d'établissements de crédit et 1 818 530 euros de dettes Groupes et Associés au 31 décembre 2023. Les nouveaux emprunts de l'exercice ont été contractés dans le but de financer l'acquisition des actions AM PRO et DISTRI SERVICES.

- Au 31 décembre 2024, la société détient 13 315 966 euros de diverses actions et parts sociales de diverses entreprises contre 11 020 229 euros au 31 décembre 2023, soit une hausse de 2 295 737 euros en lien notamment avec l'acquisition des actions AM PRO pour 1 112 017 euros et des actions DISTRI SERVICES pour 1 082 295 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

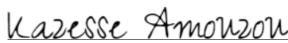
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nantes, le 18 avril 2025

Le commissaire aux comptes et à la transformation


Signer ID: QBLRILCLXY...
04/18/2025 CEST

AK PARTNERS

Membre de la Compagnie Ouest Atlantique

Représentée par Kazesse AMOUZOU